



**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière**

**Séance du mercredi 11 septembre 2024.**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mercredi 11 septembre 2024 à 14h00, sous la Présidence de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU**

Collège A (7) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à Mme Carine MICHEL-COLENT) ; M. Jean-Marie HEYDEL ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE ; Mme Corinne LELOUP-AMIOT (donne procuration à M. Will NOONAN) ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Emmanuel PY (donne procuration à Mme Elizabeth THOMAS) ; M. Patrick SENET

Collège B (7) : M. Éric BOURILLOT (donne procuration à M. Patrick SENET) ; Mme Florence BOUYER ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à M. Alain RAUWEL) ; M. Philippe JUEN (donne procuration à M. Jean-Marie HEYDEL) ; M. Will NOONAN ; M. Alain RAUWEL ; Mme Elizabeth THOMAS

Collège Personnel BIATSS (1) : Mme Véronique LAHAIE

Collège des usagers (6) : Mme Lucile CHUPIN (donne procuration à M. Thomas MORAUX) ; M. Robinson DAOUST ; Mme Zoé DEGOIX (donne procuration à Mme Sarah BOUDALAOUI-BARBOTTE) ; M. Thomas MORAUX ; Mme Sarah BOUDALAOUI-BARBOTTE ; Mme Jeanne MERLE

Invités à titre consultatif : Mme Fanny VAILLOUX ; M<sup>r</sup>RABET Jérôme

Invités à titre permanent : M. Éric HUSSON ; Mme Sabine PETIT

Invités : Mme Sandrine ROUSSEAUX

Excusés : Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

## **Début séance : 14h00**

Le Président est dans l'incapacité de présider la CFVU en raison d'un déplacement pour assister à la réunion de rentrée d'un site délocalisée de l'uB.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024**

<b>Vote CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

### **2. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 3 septembre 2024**

#### **2.1. Charte de l'étudiant artiste de haut niveau (EAHN)**

Mme Marie-Laure BAUDEMONT présente la charte de l'Étudiant Artiste de Haut Niveau (EAHN). Ce dispositif offre des aménagements similaires à ceux offerts aux sportifs de haut niveau. L'objectif est de permettre aux étudiants de poursuivre leurs études tout en menant leur activité artistique.

#### **Les critères d'éligibilité pour bénéficier du statut d'EAHN :**

- l'activité artistique doit être reconnue (à l'exception de la danse et les cirassiens qui sont gérés par le PEPS),
- l'activité doit être intensive et menée à un niveau professionnel ou semi-professionnel, et/ou l'étudiant doit suivre une formation artistique de haut niveau, en parallèle de leur cursus.

Le statut EAHN est attribué pour une année universitaire. La candidature est examinée par une commission composée du Pôle Culture, d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les domaines artistiques, d'enseignants de l'École Nationale Supérieure d'Art de Dijon (ENSA), de l'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM), des conservatoires, ainsi que de personnels de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

#### **Les droits et les devoirs de l'EAHN :**

##### Les droits :

- une organisation spécifique de l'emploi du temps,
- la priorité dans les choix des groupes TP/TD,
- l'aménagement du stage,
- un soutien pédagogique avec ou sans un tuteur étudiant.

##### Les devoirs :

- poursuivre sa formation universitaire et proposer un projet annuel,
- informer le responsable pédagogique du calendrier pour une coordination avec le secrétariat,
- signaler tout changement de situation personnelle au Pôle culture,
- prendre part activement aux manifestations artistiques organisées sur le campus,
- contribuer au rayonnement de l'établissement.

Le dossier de demande repose sur plusieurs critères : la pratique artistique, sa désignation, le niveau ou diplôme obtenu, la structure artistique fréquentée, le parcours artistique, les événements prévus au cours de l'année, l'intensité de la pratique, ainsi que le projet professionnel.

Le dossier doit être déposé pour l'année 2024/2025 avant le 15 octobre 2024. Pour les années à venir, la date limite de dépôt éventuelle sera vers le 15 septembre.

En outre, l'objectif est d'accroître la publicité de ce dispositif en le publiant sur Parcoursup.

### Questions :

Interrogé sur la possibilité pour un étudiant en IUT bénéficiant du statut d'obtenir un bonus similaire à celui des étudiants sportifs (5% de bonus), il a été précisé qu'aucune discussion n'avait eu lieu à ce sujet. Cependant, une réflexion doit être menée, notamment avec la gouvernance, sur ce point.

Concernant les aménagements proposés aux étudiants, il a été rappelé qu'ils sont définis en fonction des composantes. Ainsi, il est possible d'étaler une année sur deux ans comme forme d'aménagement.

Une correction est nécessaire dans le formulaire, en page 7 : il est demandé de retirer la mention des sportifs de haut niveau et d'inscrire le nom de l'IUT Auxerre-Dijon-Nevers dans son ensemble.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

### 2.2. Dispositif de préprofessionnalisation aux Métiers de l'Education et de la Formation (Prépro MEF) : création d'une UET

M. José FAVREL, Responsable de la Prépro MEF, présente le projet de création d'une Unité d'Enseignement Transversale (UET) pour les étudiants en licence de l'uB qui envisagent une carrière dans l'enseignement, l'éducation et la formation. Le dispositif actuel sous forme d'unité d'enseignement d'ouverture n'est pas inclus dans les filières Lettres classiques, LEA et la licence EFEC.

Le dispositif se déroule sur deux ans : en L2 avec la Prépro MEF 1ère année et en L3 avec la Prépro MEF 2ème année.

Son objectif majeur est de fournir des informations de base sur l'enseignement, d'offrir l'opportunité de réaliser deux stages d'observation en milieu scolaire (de 2 et 4 jours) et de proposer des enseignements de base relatifs aux métiers de l'éducation et aux problématiques éducatives.

Un projet d'évolution de la Prépro MEF a été initié l'an dernier avec la création d'une UET, en réponse à :

- la réforme des concours de l'éducation nationale,
- la nécessité d'aider à la préparation aux concours, notamment aux épreuves orales,
- la volonté d'ouvrir le dispositif à l'ensemble des filières,
- le renforcement des TD regroupés sous la notion de « module professionnel au choix »,
- la concentration des cours magistraux sur des thématiques importantes pour le concours (valeurs de la République, éthique, connaissance du service public).

Bien que la réforme des concours de l'éducation nationale ait été ajournée, il a été jugé opportun de maintenir la nouvelle offre Prépro MEF. Les contenus sont désormais plus personnalisés et la refonte a permis une meilleure coordination avec les contenus du Master MEEF.

Suite au projet de création d'une UET Prépro MEF, les Responsables de licence concernées ont donné des réponses favorables. De plus, les étudiants de ces filières ont manifesté leur intérêt.

Contrairement aux dispositifs actuellement en place dans le cadre de l'UE d'ouverture, les résultats seront pris en compte en fin d'année, au semestre 4 pour Prépro MEF 1 et au semestre 6 pour Prépro MEF 2.

### Questions :

Lorsqu'il est demandé si les étudiants attendaient la validation des instances pour s'inscrire dans l'UET, il a été confirmé que c'était effectivement le cas.

Une question a été soulevée concernant les modifications des maquettes et l'intérêt d'inclure les enseignements relatif à cette UE dans les maquettes de l'année prochaine.

Il a été souligné que plus les processus sont standardisés à travers toutes les filières et composantes, plus leur gestion est facilitée. Par exemple, les étudiants en psychologie et en sociologie sont passés de la Prépro en Master à la Licence, mais les maquettes n'ont pas été modifiées. L'UET permettrait de répondre à cette problématique. Idéalement, cette Prépro MEF devrait être incluse dans les maquettes.

Enfin, en ce qui concerne la mise en place de la réforme des concours, il a été précisé qu'à ce jour, aucune information n'est disponible à ce sujet.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

### **2.3. Réingénierie de la formation de sage-femme : création d'un troisième cycle et modification des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique**

- Dossier d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)

Mme Véronique BERTEAUX-CHARVOLIN, ancienne sage-femme et Directrice du Département universitaire de Maïeutique depuis 2020, présente ce point.

Actuellement, il existe deux cycles de formation : un Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) et une formation approfondie en sciences maïeutiques qui délivre un Diplôme d'État (DE) de sage-femme en cinq ans, au grade de master.

La réforme des études de maïeutique, prévue pour la rentrée 2024, restructure entièrement le cursus en ajoutant un troisième cycle avec pour objectif l'obtention d'un doctorat en maïeutique.

Les six domaines de compétences sont : prénatal, périnatal (accouchement), postnatal, gynécologique, recherche et compétences génériques.

Avant la réforme, le cursus comprenait deux cycles avec des fiches filières au grade licence et master, 16 unités d'enseignement (UE) et un apprentissage clinique validé au sein de l'UE 12 « clinique ». La validation du stage « clinique » était obligatoire pour passer en classe supérieure. Avec la réforme, les compétences sont définies en amont selon six domaines, 17 compétences et 14 UE fixées par le législateur. Les anciennes UE deviennent des éléments constitutifs d'UE (ECUE), répartis par domaine, semestre et UE.

Les deux domaines spécifiques aux sage-femmes sont « la santé génésique » et « la périnatalité ». Des savoirs transversaux ont été ajoutés dans le domaine générique, le socle fondamental et la recherche, ainsi que des apprentissages cliniques (cœur de métier). La volonté est de relier le socle fondamental à l'apprentissage clinique. La maïeutique se construit sur deux piliers indissociables : maïeutique-société et « Evidence-Based Medicine » (médecine fondée sur les preuves), pour la recherche en maïeutique.

La nouvelle réforme fixe cinq principes généraux pour l'acquisition des compétences et des connaissances :

- la non-exhaustivité (acquisition de concept clé),
- la participation active des étudiants (TP, Exposés, ...),
- la multidisciplinarité (préparation à la collaboration interprofessionnelle),
- la personnalisation du parcours de formation dès le cycle 1,
- le bien-être étudiant.

Le règlement intérieur fixe plusieurs principes :

- les étudiants sont soumis au principe de laïcité,
- la promotion de la formation des maîtres de stage,

- la désignation d'un maître de stage,
- la mise en place d'un portfolio ou carnet de stage pour le suivi des compétences à acquérir en stage,
- la validation des stages par la direction du Département Universitaire de Maïeutique (DUM),
- la réalisation de stages au sein de l'UE (Erasmus),
- la validation semestrielle des connaissances (MCC),
- la mise en place du mode combinatoire pour la validation d'une compétence.

La réforme prolonge la période de formation d'une année et augmente le nombre d'heures de stage à 1 260 heures, dont 10 % sont consacrées au travail personnel et à l'analyse de la pratique. Ces heures sont réparties sur 42 semaines d'apprentissages cliniques.

Les stages se déroulent dans divers établissements de santé, offrant ainsi une expérience de terrain riche et variée et permettant la découverte du milieu hospitalier.

Les périodes de stage sont entrecoupées de semaines de travaux pratiques et de travail personnel. Le cursus comprend des stages en gynécologie, prénatal, périnatal et postnatal, validés par la direction du DUM.

En tout, cela représente 34 semaines de stages et 8 semaines d'apprentissage clinique réparties sur quatre semestres.

Les heures de stage peuvent être exprimées en gardes. Un ECTS de stage correspond à 30 heures, soit une semaine de stage équivalant à 3 gardes de 12 heures. Un ECTS de travaux pratiques (TP) ou d'analyse de la pratique représente 12 heures par semaine. Ainsi, la validation de trois semaines de stage nécessite d'accomplir neuf gardes de 12h (108h) ou trois semaines de 36h (108h).

Un tableau synthétique présente la répartition des stages ainsi que les semaines de travail personnel. L'organisation des enseignements par domaine pour le cycle 1 est également détaillée.

Les modalités de contrôle des connaissances dans la réforme des études de maïeutique, à partir de la rentrée 2024, se structurent autour de plusieurs principes clés :

- la validation semestrielle des connaissances : chaque semestre, les étudiants doivent valider les unités d'enseignement par des évaluations régulières.
- le mode combinatoire pour la validation des compétences : une compétence est associée à une situation dans un des domaines de formation (prénatal, postnatal, accouchement, etc.). La validation de ces compétences s'effectue de manière progressive sur les trois cycles de formation. Il est nécessaire d'acquérir plusieurs capacités à travers des trajectoires de développement qui s'étendent tout au long du cursus.
- le nombre d'inscriptions limité : les étudiants disposent de cinq inscriptions maximum pour valider leur Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa).
- le suivi des compétences en stage : les stages jouent un rôle crucial dans le contrôle des compétences pratiques. Les étudiants doivent maintenir un carnet de stage qui permet de suivre leur progression et leurs acquis.
- l'évaluation ECOS et pratiques : les compétences pratiques et cliniques sont validées à travers des épreuves de simulation ou d'évaluation clinique objective structurée (ECOS). Cette approche évalue le raisonnement clinique et la pratique sage-femme.

Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) sont les suivantes :

- l'évaluation des connaissances par semestre (CT/CC/ Oraux) ;
- l'évaluation des compétences / apprentissage clinique (stage, simulation, ...) ;
- les épreuves de rattrapage auront lieu après le jury de chaque semestre.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

## 2.4. Offre de formation 2024-2025 :

- Validation des fiches formations (2<sup>e</sup> partie)

Mme Séverine DELAUNAY, Cheffe du service Réglementation et Offre de Formation, présente l'offre de formation pour la rentrée 2024-2025.

Lors du Conseil d'Administration du 9 juillet dernier, l'architecture de cette offre a été présentée et approuvée. Désormais, l'ensemble des fiches de formation est accessible depuis le site de l'Université de Bourgogne, dans l'onglet "Offre de formations 2024-2025" (<https://formations.u-bourgogne.fr/fr/index.html>). Cette offre de formation couvre toutes les étapes, de l'inscription de l'étudiant jusqu'à sa diplomation.

La première partie de cette offre a été votée pour plusieurs composantes universitaires lors de la précédente CFVU, incluant l'IAE, l'INSPE, l'IUVV, l'IUT Dijon Auxerre Nevers, l'IUT Chalon, et l'UFR Langues et Communication.

Aujourd'hui, il est proposé de valider l'offre de formation des autres composantes : ISAT, IUT Le Creusot, Polytech, UFR Sciences de Santé, UFR STAPS, UFR Sciences Vie Terre Environnement, UFR DSEP, et UFR Sciences et Techniques. Cette deuxième partie inclut également des modifications proposées par l'INSPE pour le Master en Sciences de l'Éducation et de la Formation.

L'offre validée constituera la base de notre catalogue de formation pour cette année. Les modifications futures devront se faire à partir de cette base archivée et devront être réalisées via *Ametys*.

Un calendrier de modifications sera prochainement adressé pour permettre leur réalisation.

Seules des modifications mineures, sans grande importance sur le contenu de la formation, pourront être effectuées en cours d'année (par exemple, un changement de contact ou de personnel).

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : __ Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

- Modification des modalités de contrôles de connaissances pour les formations hors accréditation

Les modifications présentées sont des modifications mineures.

### - **DU Magistère en droit des affaires :**

Ce Diplôme Universitaire (DU) est dirigé par Mme Lise CHATAIN et M. Jean-François HAMELIN.

Pour obtenir ce DU, les étudiants doivent valider leur licence en droit privé, et le Master 1 puis le Master 2 du parcours affaires, auxquels des matières supplémentaires sont ajoutées dans le cadre du DU.

De plus, ils doivent obtenir la moyenne générale dans les enseignements spécifiques au DU.

### - **Préparation de fonctionnaires aux concours internes**

Les modifications concernent le contenu, qui est désormais plus détaillé dans la maquette, ainsi que l'introduction d'un nouvel enseignement intitulé « Fondamentaux du management de la fonction publique ».

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

## 2.5. Projets internationaux

Monsieur Gregory WEGMANN, Vice-Président en charge de la politique européenne et internationale, présente les projets de conventions et le programme ERASMUS+.

### Projet d'échanges non-diplômants

Il porte sur le renouvellement de dix accords existants, chaque accord étant réévalué tous les 5 ans. Un suivi annuel des flux d'étudiants est effectué pour garantir le bon fonctionnement de chaque convention.

### Projets d'annexe financière dans le cadre d'un partenariat

Un cas particulier concerne une annexe financière à la convention de coopération entre l'uB et l'University of New Hampshire (Etats-Unis). Cette annexe détaille les services supplémentaires proposés par l'uB, tels que le tutorat d'accompagnement, pour deux étudiants américains inscrits à l'université. Ces services sont facturés dans le cadre des droits spécifiques.

### Projet de double diplôme

Trois renouvellements avec :

- l'ISAT et l'Ecole de Technologie Supérieure (Canada) : le Canada délivre des maîtrises (Bac +4) et les droits acquittés sont compensés par une bourse attribuée aux étudiants.
- l'UFR Langues et l'universidad de València (Espagne) : accord sur le master de Traduction multimédia.
- l'UFR Sciences et Techniques et l' Università Degli Studi di Verona (Italie) : accord sur le master Math4psy.

### Projets à des fins scientifiques (co-instruit avec le pôle recherche)

Trois créations d'accord avec :

- l'École Supérieure en Sciences et Technologies de l'Informatique et du Numérique (Algérie) : cet accord favorise le rapprochement avec un laboratoire informatique.
- l'Universidad Estatal Amazonica (Equateur) : cet accord permet le rapprochement avec les laboratoires de l'UEA.
- l'Université Libanaise (Liban) : cet accord facilite le rapprochement avec le laboratoire de la faculté de sciences économiques et de gestion.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

- Présentation des évolutions du programme Erasmus +

Le programme Erasmus+ finance divers projets, notamment des bourses.

Le nouveau programme 2024-2026 a obtenu une subvention de 1 646 860 € à laquelle il faut rajouter un reliquat de 220 000 € de l'an dernier.

Cette subvention garantit le financement de tous les étudiants en mobilité (stages et/ou études).

Les principales évolutions de ce nouveau programme :

- Les critères d'attribution des bourses sont ajustés en fonction du niveau de vie des pays. La France, désormais classée dans le groupe 1 (le plus élevé), a vu ses critères évoluer. Cependant, pour ne pas désavantager les étudiants par rapport à la campagne précédente, une révision des montants a été réalisée.
- Les étudiants peuvent désormais bénéficier d'un supplément pour les frais de voyage, un avantage auparavant réservé aux enseignants. De plus, une prime écologique est accordée si des moyens de transport respectueux de l'environnement sont utilisés.

Pour rappel, les montants accordés varient en fonction de la durée de la mobilité (longue ou courte), avec des modes de calcul distincts. Les étudiants boursiers peuvent également bénéficier d'un complément inclusion.

L'uB a également perçu une subvention Erasmus+ 2024, dédiée au financement de projets extra-européens. Des candidatures ont été soumises pour quatre projets en partenariat avec l'Algérie, le Liban, la Palestine et le Cameroun. Seul le projet avec le Cameroun a été retenu, s'ajoutant à celui obtenu en 2023 avec l'Ukraine. Pour ces deux pays (Ukraine et Cameroun), les bourses sont plus importantes.

Interrogé sur les modalités pour bénéficier des bourses, dans le cadre des mobilités pour étude, les étudiants doivent obligatoirement remplir un dossier sur Mobility Online, ce qui garantit leur prise en charge. En revanche, pour les mobilités de stage, l'absence de centralisation et d'automatisation peut entraîner une perte d'information. Les étudiants passent par leur composante et ne sont pas toujours informés de la possibilité de bénéficier d'une bourse Erasmus.

<b>Info CFVU</b>	
----------------------	--

## 2.6. Coopération Polytech – Sciences et techniques : double diplomation

Monsieur Luc IMHOFF, Directeur de l'UFR Sciences et Techniques, présente une convention de collaboration entre Polytech Dijon et l'UFR Sciences et Techniques.

Les étudiants de troisième année de Polytech Dijon ont désormais la possibilité de suivre plusieurs parcours de Master 2 au sein de l'UFR Sciences et Techniques : deux parcours en Chimie, un parcours en Physique et deux parcours en Informatique.

Cette initiative vise à encourager les étudiants de Polytech à s'orienter vers la recherche et à formaliser certaines pratiques déjà en place.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21      Suffrages exprimés : 21 Ne prend pas part au vote : __                      Contre : __ Abstention : __    Pour : 21
----------------------	---

## 2.7. Conventions pédagogiques

Neuf conventions sont portées à l'étude :

- une convention entre l'UFR DSEP agissant pour l'uB et le lycée Montchapet : cette convention de partenariat a pour objet de proposer aux étudiants un parcours alterné, en vue de l'obtention du diplôme de licence AES, parcours AGE.
- une convention entre l'ISAT agissant pour l'uB et la société FEV comportant 3 volets : un volet financier, un volet pédagogiques et un volet communication et événementiel, visant à permettre une synergie bénéficiant aux deux structures.
- une convention entre l'UFR Staps agissant pour l'uB et l'association Football Ecologie France : cet avenant permet de reconduire la convention d'une année et permet aux étudiants de comprendre les liens entre football et écologie.
- une convention entre l'UFR Lettres et Philosophie agissant pour l'uB et le réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MEnS) : cette convention de subvention permet de soutenir le projet d'accompagnement des étudiants du DU Passerelle (ex : rencontres avec des professionnels).
- une convention entre l'INSPE agissant pour l'uB, la Région et le lycée Jacques Amyot : cette convention de mutualisation tripartite permet de définir les modalités d'accueil des étudiants de l'INSPE, au service de restauration et d'hébergement de lycée Jacques Amyot.
- une convention entre l'IUT Dijon-Auxerre agissant pour l'uB et Agro Campus Dijon : cette convention de formation permet la mise à disposition de deux zones de l'atelier technologique agroalimentaire.



- une convention entre l'IUT Chalon-sur-Saône agissant pour l'uB et la société Natureplast : cette convention de formation permet la sous-traitance de 7 heures d'enseignement concernant les matériaux biosourcés.
- une convention entre l'IUT Chalon-sur-Saône agissant pour l'uB et la société Intertek permettant aux étudiants de travailler sur le développement d'une machine de pose et dépose de bouchons vissés.
- une convention entre l'UFR de Santé agissant pour l'uB et le Conseil Régional : cette convention définit l'engagement réciproque de la prise en charge d'une quote-part de secrétariat et d'un poste de MAST à partir de septembre 2024, pour l'ingénierie et la recherche de terrains de stage en vue de l'ouverture de la filière orthoptie en septembre 2025.

<b>Avis CFVU</b>	<p><b>Favorable à l'unanimité</b></p> <p>Membres élus présents ou représentés : 20      Suffrages exprimés : 20</p> <p>Ne prend pas part au vote : __                      Contre : __</p> <p>Abstention : __    Pour : 20</p>
----------------------	--

**3. Schéma Directeur de la Vie Etudiante** : composition d'un groupe de travail composé des membres de la CFVU

Le schéma territorial de la vie étudiante doit être complété par le schéma directeur de la vie étudiante. Ce dossier est supervisé par M. Maxence ROULLIAT, Vice-Président délégué à la vie étudiante, à la démocratie et au bien-être étudiant.

Ce schéma évolutif, porté par l'uB, inclut tous les acteurs de la vie étudiante et vise à organiser cette dernière pour les années à venir.

Plusieurs groupes de travail ont été constitués, abordant des thèmes tels que la prévention santé, l'activité sportive, l'information et la communication, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), les discriminations et le harcèlement.

Actuellement, le schéma est en cours de finalisation.

Il est prévu de constituer un groupe de travail réunissant des membres de la CFVU afin d'évaluer les travaux réalisés, de donner des avis et d'apporter les corrections nécessaires.

Madame Carine MICHEL-COLENT souhaite que ce groupe se réunisse courant octobre.

Le schéma devra être présenté aux instances en fin d'année civile.

M. Robinson DAOUST, Vice-président étudiant du conseil académique, souligne l'importance de la participation des étudiants à l'élaboration de ce schéma.

<b>Info CFVU</b>	
----------------------	--

**Fin de séance : 15h50**